AVIS DE COURSE

Les Pieds Gelés Habitables
CVBM, Créteil

Grade 5A
22 novembre 2026
Plan d'eau de la Pie

Préambule
La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

1.1 La compétition est régie par
- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse oralement.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitables et quillards de sport

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 15 € par bateau

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Accueil et grutage des concurrents à partir du samedi 21 novembre à 14h00
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22/11/2026	*09h00*	*10h00*

Remise des prix après les courses.
Choucroute au Club House le dimanche soir, 25€ par personne.

8.3 Jours de course:

Date	*Classe*	*Heure du premier signa d'avertissement*
22/11/2026	Toutes	10h30

8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes	*7*

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30.
8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30 .

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.
9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : un classement toutes classes HABITABLES et QUILLARD DE SPORT sera réalisé
14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués selon disponibilités

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Philippe ROY : 06.75.87.31.16 via phi.roy@wanadoo.fr

Présidente du comité de course : Sylvie Le Bour Boisaubert

RAPPEL : **Choucroute au Club House le dimanche soir, 25€ par personne**

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

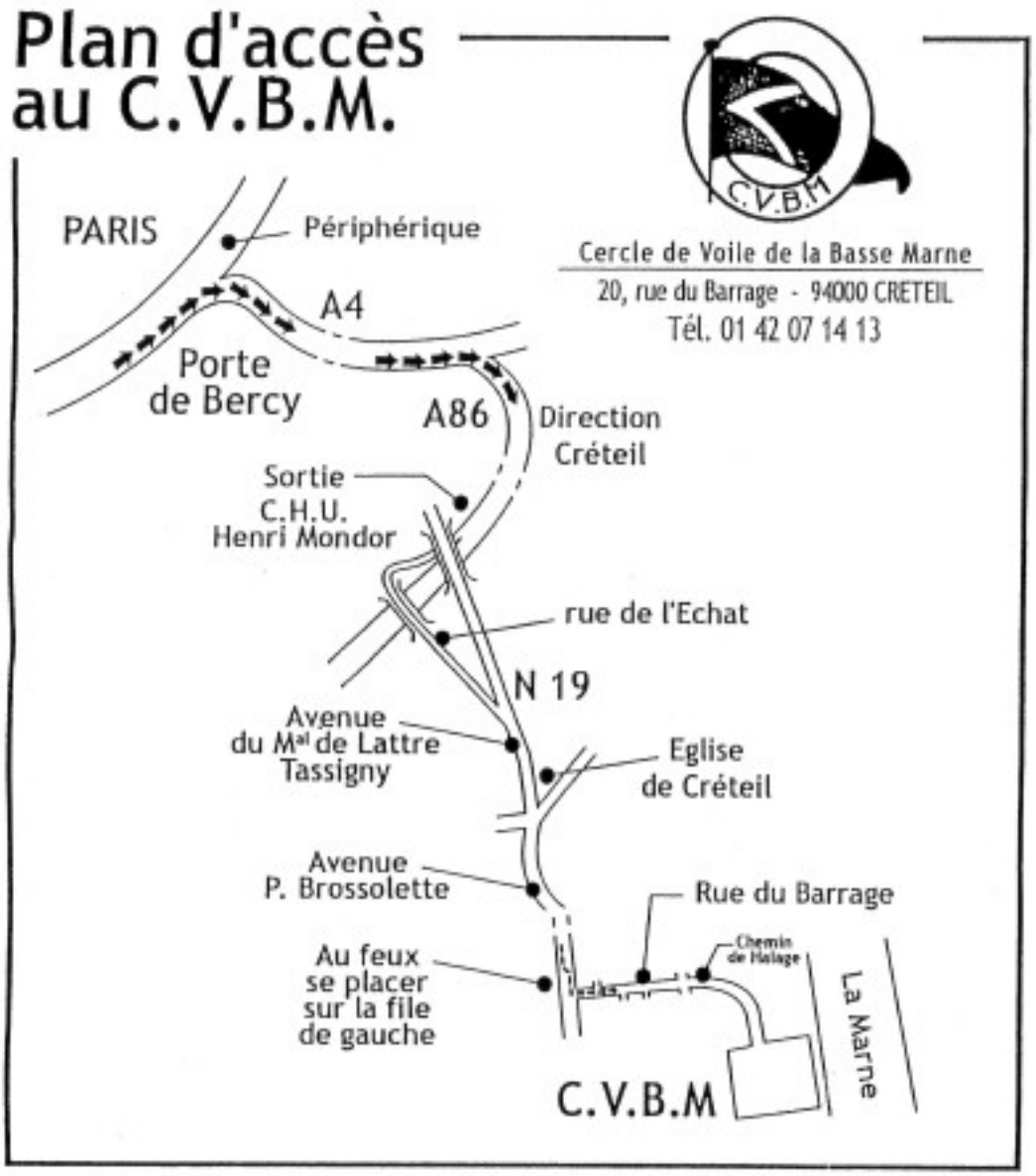

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

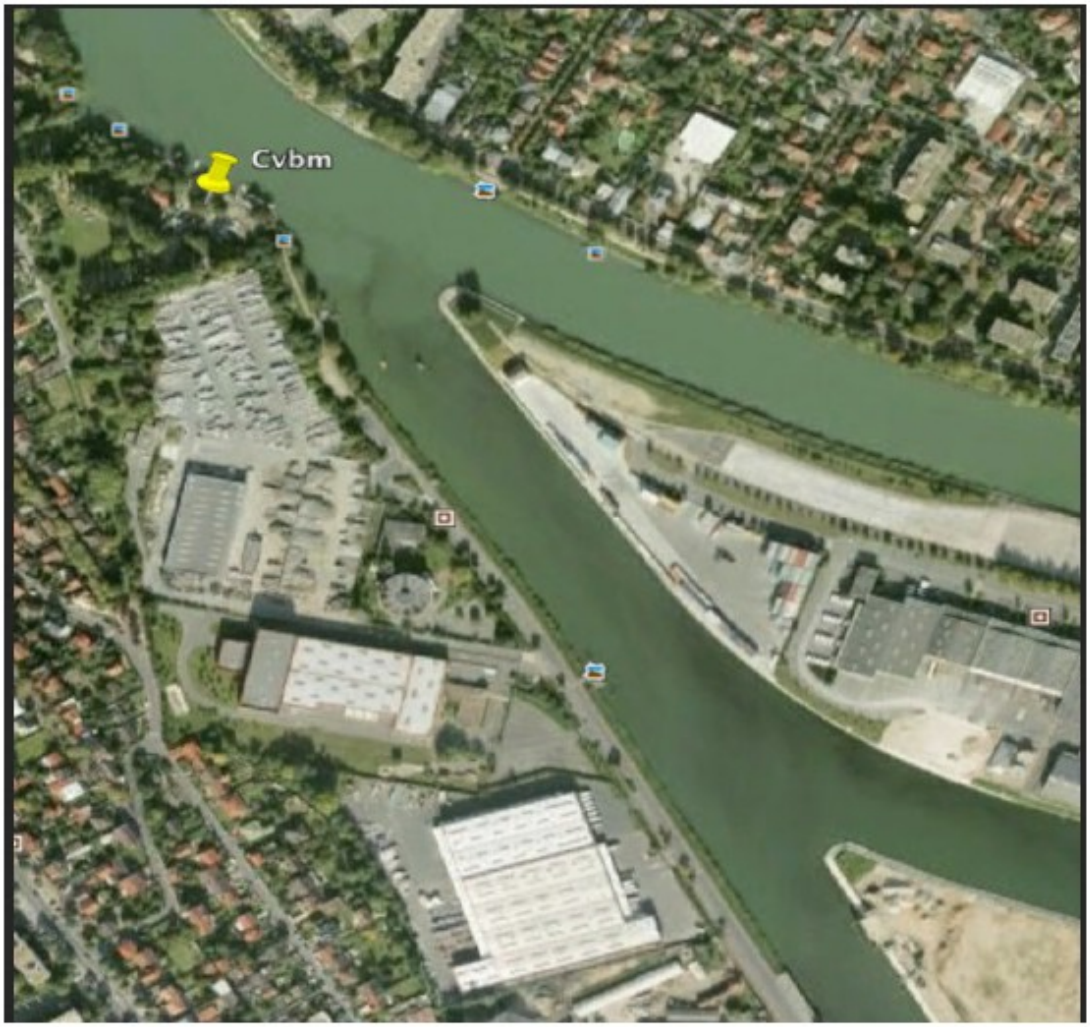

ANNEXE C : PLAN DE PARCOURS

Les bouées de parcours sont numérotées conformément au plan joint. Le nombre de tours à effectuer et l'ordre de passage des bouées est précisé par une lettre et un chiffre. La lettre et le chiffre sont affichés sur la ligne de départ. Des bouées peuvent être mouillées pour signaler un haut fond. Elles ne sont pas des marques de parcours.

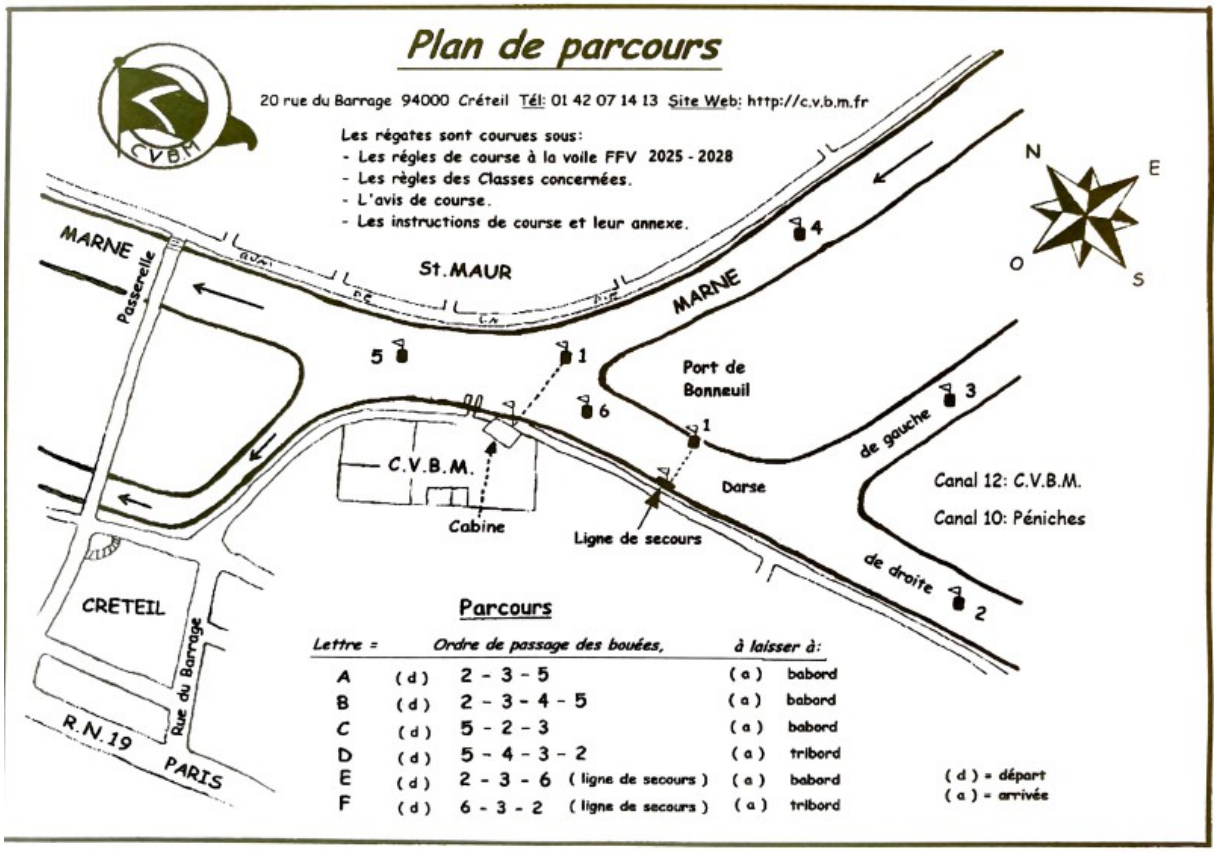

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de la régate : **PIEDS GELES HABITABLES et QUILLARDS DE SPORT (5 A)**

Dates complètes : 22 novembre 2026
Lieu : CRETEIL (bassin de la pie)
Autorité Organisatrice : C.V.B.M. CRETEIL

Frais d'inscription par bateau : 15**, €** **Réglé par :**

Série	**N° de voile**	**Nom du bateau**

	BARREUR	**EQUIPIER 1**	**EQUIPIER 2**
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né (e) le			

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M autorise mon enfant à participer
à la régate PIEDS GELES HABITABLES et QUILLARDS DE SPORT et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.
Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à Créteil le 22 novembre 2026

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.l appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DU BARREUR	**SIGNATURE DE L'EQUIPIER 1**	**SIGNATURE DE L'EQUIPIER 2**
(mention nécessaire : lu et approuvé)	(mention nécessaire : lu et approuvé)	(mention nécessaire : lu et approuvé)
Fait à Créteil le 22 novembre 2026	Fait à Créteil le 22 novembre 2026	Fait à Créteil le 22 novembre 2026

PIEDS GELES HABITABLES et QUILLARDS DE SPORT

C.V.B.M. Le 22 novembre 2026

Fiche d'inscription à la choucroute du dimanche 22 novembre 2026

Par personne : 25, €

Nom du bateau :

Nom	Nombre	Règlement

(Règlement sur place possible)

A expédier à Philippe Roy : 06 75 87 31 16 ou phi.roy@wanadoo.fr